

MERCREDI 13 DECEMBRE 2023

# GARE DE PARIS SAINT LAZARE

Prélèvements lingette – Semaine 49

Travaux filets GHV

Quais

## Rénovation de la Grande Halle Voyageurs de Paris Saint-Lazare

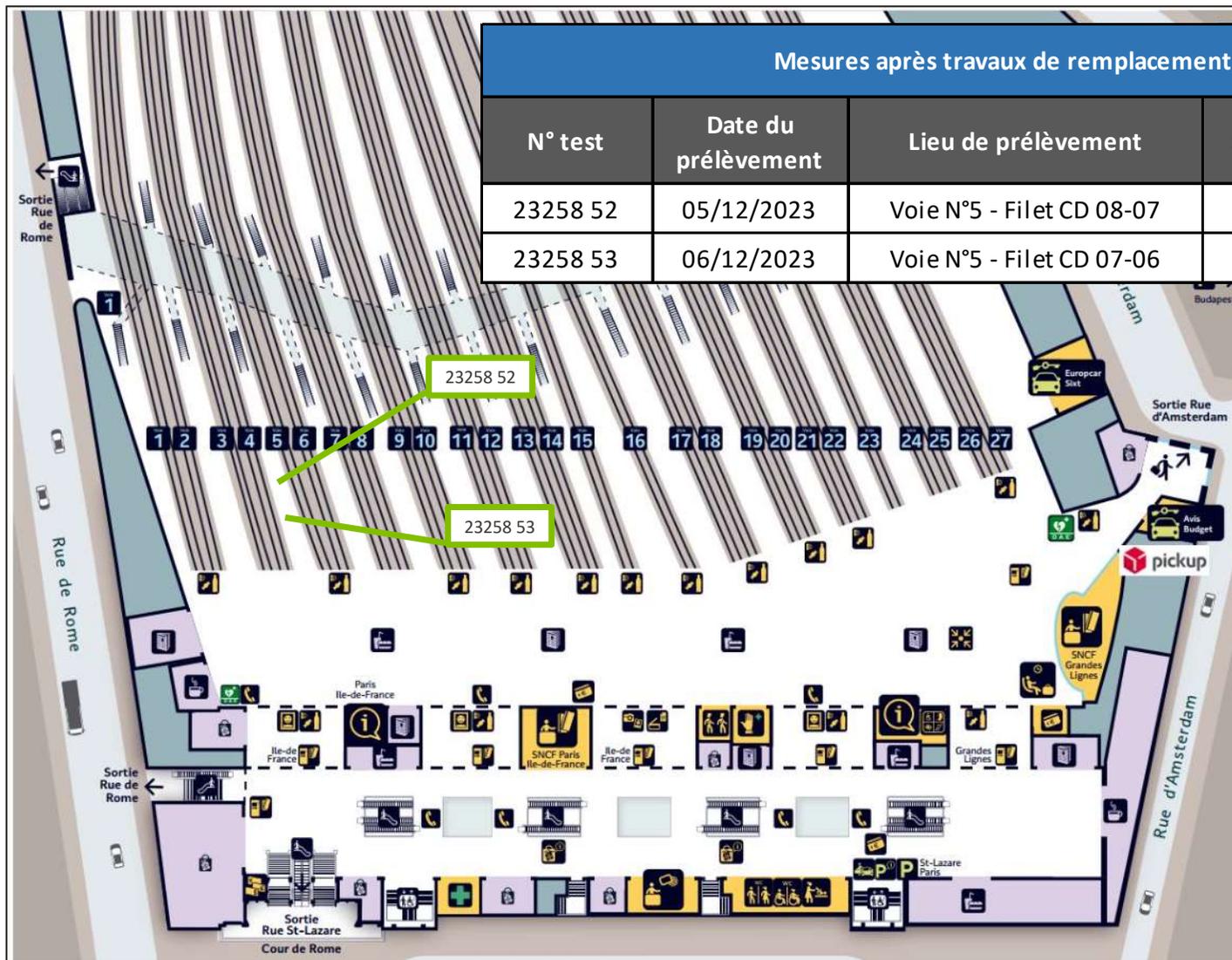
Les travaux de changement des filets de protection de la grande halle voyageurs de la gare de Paris Saint-Lazare nécessitent **d'intervenir sur des structures métalliques en toiture recouvertes de peintures pouvant contenir du plomb**.

Ce chantier se déroule **de nuit**, en **l'absence de public**. Les entreprises intervenant respectent un protocole spécifique pour entrer et sortir des zones traitées et éviter toute exportation de traces de plomb vers les zones accessibles au public. Par ailleurs, dans le cadre de ce chantier et pour la sécurité de tous, les espaces à l'intérieur de la gare font régulièrement l'objet **d'opérations de nettoyage et de surveillance régulières** réalisées par un laboratoire agréé. Il est cependant recommandé de respecter les gestes habituels d'hygiène, en particulier le lavage régulier des mains.

SNCF Gares & Connexions publie les prélèvements de contrôle des teneurs en plomb mesurées dans l'espace public de la gare.



Ces mesures sont disponibles sur le site :  
<https://www.garesetconnexions.sncf/fr/actualites/rapports-resultats-mesures-concentration-plomb-gare-paris-saint-lazare>



Mesures après travaux de remplacement de filet et nettoyage				
N° test	Date du prélèvement	Lieu de prélèvement	Support du prélèvement	Résultat lingette (µg/m²)
23258 52	05/12/2023	Voie N°5 - Filet CD 08-07	Sol – revêtement de quai	310,8
23258 53	06/12/2023	Voie N°5 - Filet CD 07-06	Sol – revêtement de quai	180,4

1000 µg/m² = Seuil du code de la santé publique applicable aux immeubles d'habitation fréquentés régulièrement par les mineurs ou les femmes enceintes

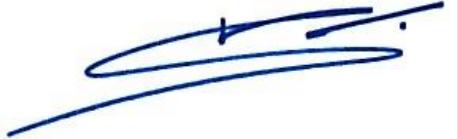
**ANALYSE ICP CONCENTRATION SURFACIQUE DE POUSSIERES DE PLOMB**  
**SELON NORME NF X 46-032**

Ce rapport est rendu hors cadre réglementaire

Rapport n°				Date de l'échantillonnage	Date du rapport
23 258	LINGPB	52		05/12/2023	11/12/2023
Adresse du Site				Donneur d'Ordre	
GARE SAINT LAZARE Porte E Rue de Rome 75009 PARIS				COLIBRI 57, Avenue Lénine - 94110 ARCUEIL	
Référence Client	-			A l'attention de	M. Alexandre DE LOYNES
Informations					
Analyse Express demandée :				Non	
Laboratoire d'analyse :				FLASHLAB	
Organisme et N° d'Assurance Professionnelle EPLM :				ALLIANZ	N° 55940880

Type de Contrôle
Après travaux

Historique des modifications

Signataire du Rapport
<b>Guillaume CHARTIER</b> 



Rapport n°				Date de l'échantillonnage	Date du rapport
23 258	LINGPB	52		05/12/2023	11/12/2023

Annexe: Photos		
52		
		

Rapport n°			Date de l'échantillonnage	Date du rapport
23 258	LINGPB	52	05/12/2023	11/12/2023

Annexe: Rapport d'analyse



EPLM  
null null  
4 chemin de Chilly  
91160 CHAMPLAN

**RAPPORT D'ESSAI N°23ENV010119-08122023-171406 du 08/12/2023 à 17:14**

**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIERES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 23ENV010119  
N° échantillon FlashLab : 23ENV010119-001

Date de réception : 05/12/2023  
Date d'analyse : 08/12/2023

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier : 23 258 LING PB 52  
Référence prélèvement : 52  
Date de prélèvement : 05/12/2023  
Nature du prélèvement : LINGETTES  
Localisation : Hall 1 - Voie 5 - Filet CD0807  
Adresse du site : Information non communiquée  
Surface essuyée : 0,100 m²

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
<b>Plomb acido-soluble</b>	<b>31,1</b>	<b>µg/support</b>	

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 310,8 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin

PIERILLAS Audrey  
Responsable Technique



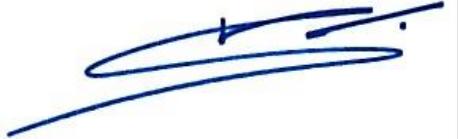
**ANALYSE ICP CONCENTRATION SURFACIQUE DE POUSSIERES DE PLOMB**  
**SELON NORME NF X 46-032**

Ce rapport est rendu hors cadre réglementaire

Rapport n°				Date de l'échantillonnage	Date du rapport
23 258	LINGPB	53		06/12/2023	11/12/2023
Adresse du Site				Donneur d'Ordre	
GARE SAINT LAZARE Porte E Rue de Rome 75009 PARIS				COLIBRI 57, Avenue Lénine - 94110 ARCUEIL	
Référence Client	-			A l'attention de	M. Alexandre DE LOYNES
Informations					
Analyse Express demandée :				Non	
Laboratoire d'analyse :				FLASHLAB	
Organisme et N° d'Assurance Professionnelle EPLM :				ALLIANZ	N° 55940880

Type de Contrôle
Après travaux

Historique des modifications

Signataire du Rapport
<b>Guillaume CHARTIER</b> 



Rapport n°			Date de l'échantillonnage	Date du rapport
23 258	LINGPB	53	06/12/2023	11/12/2023

Annexe: Photos		
53		
		

Rapport n°			Date de l'échantillonnage	Date du rapport
23 258	LINGPB	53	06/12/2023	11/12/2023

Annexe: Rapport d'analyse



EPLM  
null null  
4 chemin de Chilly  
91160 CHAMPLAN

**RAPPORT D'ESSAI N°23ENV010157-11122023-165210 du 11/12/2023 à 16:52**  
**ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES SUR LINGETTES**

N° dossier FlashLab : 23ENV010157  
N° échantillon FlashLab : 23ENV010157-001

Date de réception : 06/12/2023  
Date d'analyse : 07/12/2023

**DONNEES CLIENTS**

Référence dossier : 23 258 LING PB 53  
Référence prélèvement : 53  
Date de prélèvement : 06/12/2023  
Nature du prélèvement : LINGETTES  
Localisation : Hall 1 / Quai 5 / Filet CD-07-06  
Adresse du site : Information non communiquée  
Surface essuyée : 0,100 m²

**RESULTATS**

Analyse	Résultat	Unité	Méthode
Extraction acido-soluble du plomb puis analyse par ICP-AES			NF X 46-032 NF EN ISO 11885
Plomb acido-soluble	18,0	µg/support	

Concentration surfacique en plomb acido-soluble : 180,4 µg/m² (calcul effectué sur la base des données de prélèvement fournies par le client)

Valeur du seuil limite réglementaire selon l'arrêté du 12 mai 2009 : 1000 µg/m². La valeur seuil indiquée concerne uniquement les prélèvements régis par les articles L.1334-2, L.1334-3 et L.1334-8 du code de la santé publique.

**Observation(s) :**

Absence de témoin

PIERILLAS Audrey  
Responsable Technique

